

LABEL "AMI DES AÎNÉS"®

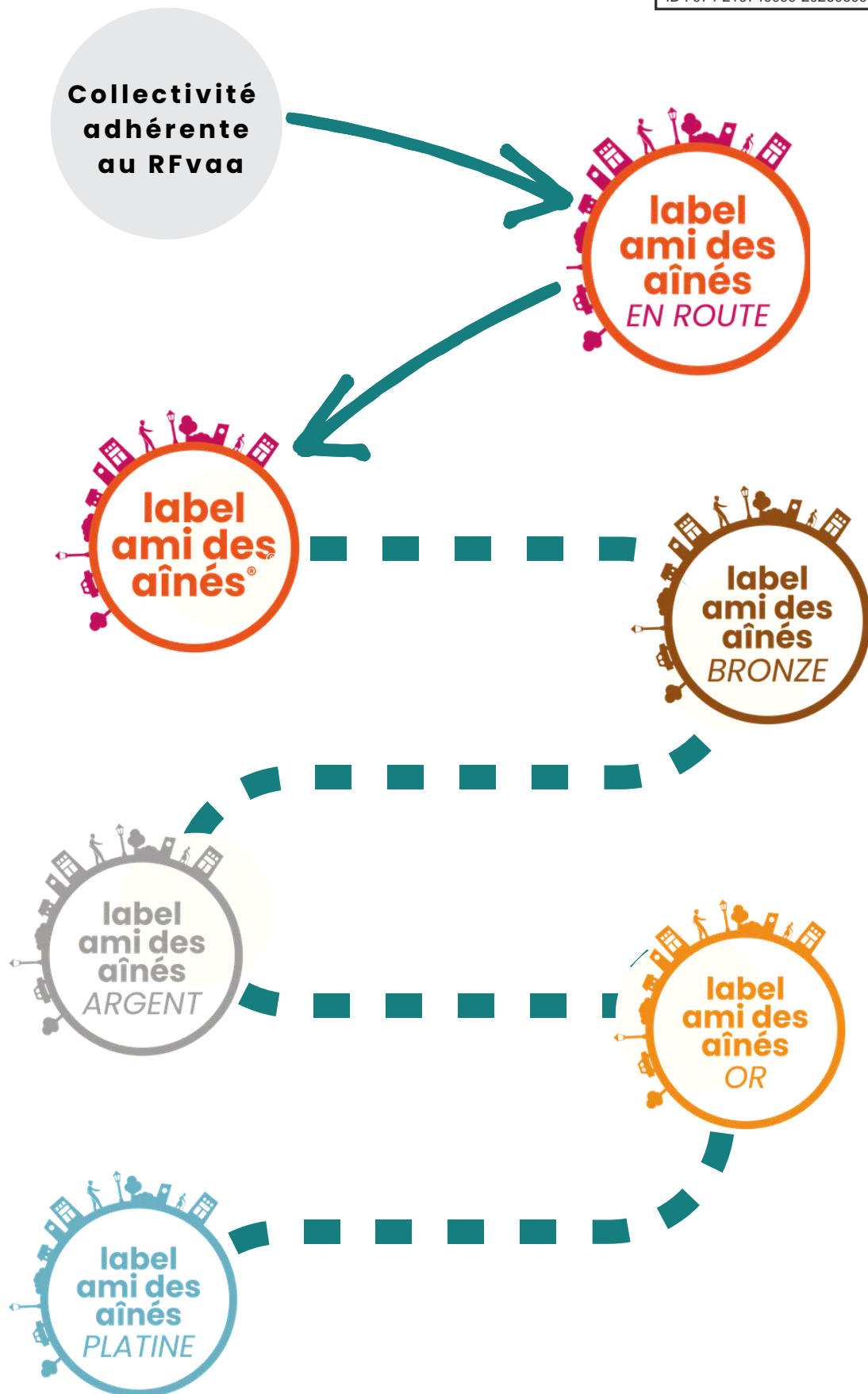
FORMULAIRE D'ENGAGEMENT 2026



CONTACT

Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés
Tél. 03 45 18 23 20 / contact@rfvaa.com

www.villesamiesdescaines-rf.fr



Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)

1 avenue Garibaldi - 21000 Dijon

Association Loi 1901 - SIRET : 753 983 048 00012



PROCESSUS DE LABELLISATION

1 Engagement dans la démarche:

Le candidat remplit le formulaire de demande. Une fois validé par le RFVAA, il s'engage dans la démarche en réglant la première part du coût de labellisation. Il officialise son inscription et communique grâce au logo « En route vers le LABEL ».



2 Préparation du dossier:

Le candidat prépare son projet de labellisation et répond aux critères sur le logiciel AnCodea. Il compile les éléments de preuve et les dépose via le logiciel. Le candidat sollicite l'audit initial quand il se sent prêt. La collectivité peut se faire accompagner par un prestataire référencé, dont la mission peut être financée par le Fond d'Appui pour des Territoires Innovants (Fatis).



3 Audit initial (examen du dossier):

Un plan d'audit est transmis au candidat. Lors de l'audit (réalisé en visioconférence par un organisme extérieur neutre), le candidat et l'auditeur passent en revue l'ensemble des critères et échangent autour des éléments de preuve.



4 Examen par le comité de labellisation:

Sur la base du rapport d'audit rédigé par l'auditeur, le comité de labellisation se réunit et statue sur le niveau de labellisation.



OUI ← Décision → NON



Vérification documentaire ou audit circonstancié

5 Remise du Label:

Le label est ensuite remis par le RFVAA. Au moins une cérémonie de labellisation a lieu chaque année.



6 Renouvellement:

Le label est obtenu pour une durée de 6 ans. À cette échéance, un audit de renouvellement doit obligatoirement être réalisé. En complément, un audit de suivi a lieu à mi-parcours pour assurer le maintien de la dynamique.





UN PAIEMENT EN DEUX TEMPS:

Le coût total de la labellisation est réparti de la manière suivante :

50% à l'entrée dans la démarche

- Accès au statut « En route vers le Label Ami des Aînés® »
- Accès aux référentiels, à la plateforme AnCodea et aux outils méthodologiques
- Accompagnement technique et méthodologique

50% avant l'audit

- Organisation et réalisation de l'audit
- Analyse et évaluation de la démarche
- Attribution du niveau de labellisation

Cette offre pour la France est rendue possible grâce au soutien de :



Taille	Collectivités de moins de 2001 habitants	Collectivités de 2001 à 5000 habitants	Collectivités de 5001 à 20 000 habitants	Collectivités de 20 001 à 100 000 habitants	Villes de plus de 100 000 habitants	EPCI de plus de 100 000 habitants, départements et régions
Coût	1 000,00 €	1 400,00 €	2 000,00 €	3 500,00 €	4 500,00 €	6 960,00 €
A régler au lancement dans la démarche (50%)	500,00 €	700,00 €	1 000,00 €	1 750,00 €	2 250,00 €	3 480,00 €
Solde à régler avant audit	500,00 €	700,00 €	1 000,00 €	1 750,00 €	2 250,00 €	3 480,00 €
<i>Vous pouvez bénéficier du tarif ci-dessous, sur étude de dossier, dans le cadre d'une subvention exceptionnelle de la CNSA (jusqu'à épuisement de la subvention disponible)</i>						
Avec aide de financement par CNSA	500,00 €	700,00 €	1 000,00 €	1 750,00 €	2 250,00 €	3 480,00 €
A régler au lancement dans la démarche (50%)	250,00 €	350,00 €	500,00 €	875,00 €	1 125,00 €	1 740,00 €
Solde à régler avant audit	250,00 €	350,00 €	500,00 €	875,00 €	1 125,00 €	1 740,00 €

- **Ces tarifs sont calculés TTC**
- **(* Ces tarifs réduits pourront être appliqués sous réserve de l'obtention de crédits dans le cadre de conventions entre des partenaires nationaux et le RFVAA**
- **Pour les tarifs Hors France, merci de nous contacter**



LE LABEL "AMI DES AÎNÉS"® : UN SOUTIEN CONCRET À L'INGÉNIERIE DE TERRITOIRE

Ce tarif comprend :

- un référentiel de plus de 100 critères adaptés à la taille de votre collectivité ;
- les frais de dossier ;
- une présentation du logiciel AnCodea et un code d'accès pour votre collectivité ;
- un audit initial ;
- un audit de suivi en N+3 ;
- la mise en relation avec un référent pour le support technique AnCodea et un support méthodologique pour le remplissage du référentiel ;
- un kit de communication "En route vers le Label", jusqu'à l'audit, puis un kit de communication du Label avec votre niveau de labellisation après l'audit ;
- **un rapport d'audit reprenant vos réponses, les commentaires de l'auditeur et l'ensemble des points obtenus pour chacun des critères ainsi que des leviers d'amélioration pour votre dynamique locale ;**
- **une invitation pour deux personnes à la cérémonie de labellisation.**



Ce tarif n'inclut pas :

- de visite sur site (possibilité d'envisager des temps de lancement public ou de réflexion stratégique sur la base d'une élaboration financière complémentaire) ;
- de code supplémentaire pour l'accès à AnCodea (si votre collectivité souhaite bénéficier de plusieurs codes, il est possible d'ajouter une option à 50 € / code supplémentaire / année) ;
- d'audit de renouvellement vous permettant de changer de niveau de labellisation avant les 6 ans (si vous souhaitez bénéficier d'un audit de renouvellement pour faire évoluer plus rapidement votre niveau de labellisation, cela engendrera un surcoût).

Attention ! A l'issue de l'audit initial, si vous n'êtes pas labellisable (situation de non-conformité exigeant un audit complémentaire partiel ou total), un coût supplémentaire pourra vous être facturé.



BON DE COMMANDE

(Merci de bien vouloir nous retourner ce formulaire rempli par mail à l'adresse contact@rfvaa.com afin que nous établissions un devis, puis une facture pour mise en paiement)

Professionnel en charge de l'engagement de la collectivité dans le processus de labellisation :

Nom / prénom :

E-mail :

Téléphone :

Ma collectivité s'engage dans le processus de labellisation :

La collectivité s'engage dans la démarche en réglant la première part du coût de labellisation, et obtient le statut de "En route vers le LABEL"

Montant : _____ € (cf. tableau des coûts p.4 / nous contacter en cas de doute)

Option :

.... codes supplémentaire(s) ancodea à 50 € / an l'unité

Total:

Adresse de facturation :

.....
.....
.....
.....
.....

Signature :

Tampon :



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

DCM260603_022

ADHESION AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES (RFVAA) ET ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA DEMARCHE « VILLE AMIE DES AINES »

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 05 juin 2026

Que la convocation a été faite le 28 mai 2026

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	44
Représentés :	1
Absents :	0
Total des votes :	45

L'an deux mille vingt six, le trois juin le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Monsieur JAUZE Jean Michel, Madame VOISIN Evelyne, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Monsieur PARVEDY Georges, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa, Madame THERMEA Cindy, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITUZE Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur VOULAMALE Jismy, Madame PAULCAN Doly, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex, Monsieur DESIRE Olivier, Madame APPAVOULLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur GOTTE Christian

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM260603_022 - ADHESION AU RESEAU FRANCOPHONE AINES (RFVAA) ET ENGAGEMENT DE LA COMMUNE « VILLE AMIE DES AINES »

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

I. CONTEXTE

Face aux enjeux liés au vieillissement démographique, la commune souhaite renforcer son engagement en faveur du bien-vieillir et du maintien de l'autonomie des personnes âgées.

Depuis 2024, la collectivité a mis en œuvre un Plan Seniors ambitieux ayant conduit à la création de la Maison des Seniors ainsi qu'au développement de plus de 100 actions annuelles destinées aux seniors de la ville.

Cette politique volontariste traduit la volonté municipale de favoriser l'inclusion sociale, la participation citoyenne, l'accès aux services, la prévention de l'isolement ainsi que le maintien du lien intergénérationnel.

Dans cette continuité, il apparaît opportun pour la commune d'intégrer le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés afin de bénéficier d'un accompagnement méthodologique, de valoriser les actions engagées et de renforcer l'adaptation du territoire aux enjeux du vieillissement.

La commune s'engage ainsi à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la démarche « Ville Amie des Aînés » et notamment à :

- Elaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés ;
- Définir, mettre en œuvre et évaluer un plan d'actions autour des thématiques (de transports et mobilité, habitat, lien social et solidarité, culture et loisirs ; participation citoyenne et emploi, autonomie, services et soins ; information et communication.)
- Informer annuellement le RFVAA des avancées du projet ;
- Participer activement à la vie du réseau et aux échanges de bonnes pratiques.

Avis de la commission : Favorable

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- D'approuver l'adhésion de la commune au réseau francophone des villes amies des aînés ainsi qu'au réseau mondial des villes amies des aînés de l'OMS ;

Article 2 :

- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document relatif à cette adhésion ;

Article 3 :

- De désigner :

- Madame BRENNUS en qualité de représentant titulaire de la collectivité ;
- Monsieur REGEL en qualité de représentant suppléant ;

Article 4 :

- De s'engager à inscrire annuellement les crédits nécessaires à la correspondante, dont le montant est fixé selon le nombre d'habitants de la collectivité ;

Article 5 :

- D'affirmer la volonté de la commune de poursuivre et renforcer son plan seniors afin de favoriser le bien-vieillir, l'autonomie et l'inclusion des aînés sur le territoire communal.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le